

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 20 avril 2020, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

Finances

5. Lots 6 314 515 et 6 314 516 (rue Mercier) – Vente par la Ville (CP190225, art. 20)
6. Renouvellement de divers contrats – Année 2020
7. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

Génie

8. Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), volet 1.2 – Mise aux normes de l'usine d'épuration d'eaux usées – Demande d'aide financière

Loisirs

9. Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Musée d'art social de l'église Notre-Dame-du-Rosaire – Demande de subvention (CP200414, art. 13)

Ressources humaines

10. Ressources humaines – Préposé à la signalisation au Département contrôle de qualité – Nomination (CP200414, art. 8)

Urbanisme

11. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP200414, art. 5, points 3.1 et 3.2)
12. Dérogations mineures – 1505-1595, rue Saint-Antoine – Remplacement de l'audition par une consultation écrite (CP200414, art. 15)

Réglementation

13. Projet de règlement numéro 350-111 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :
 - d'ajouter et de modifier des définitions;



- de retirer le délai applicable au début des travaux ou de l'occupation suivant l'émission d'un permis ou certificat;
- de retirer l'obligation de déposer une garantie d'exécution lors de travaux de démolition;
- de préciser la largeur applicable pour tout terrain dont la ligne avant est concave;
- de retirer l'obligation de prévoir une superficie minimale d'espace de rangement;
- de revoir les usages commerciaux autorisés en mixité;
- d'ajouter des usages au groupe « Commerce de vente au détail non structurant »;
- de réduire l'empiètement permis d'un balcon, d'une galerie, d'un patio ou d'un escalier extérieur dans une marge arrière;
- d'augmenter de 15 % à 40 % le maximum de l'aire du bâtiment principal, où la hauteur ou le nombre d'étages minimum peut être inférieur à la norme minimale prescrite;
- de retirer la norme minimale de hauteur prescrite pour les annexes à un bâtiment résidentiel;
- d'augmenter la superficie maximale permise des bâtiments accessoires pour un projet résidentiel en copropriété de plus de 7 logements ou chambres;
- de bonifier les dispositions applicables aux conteneurs;
- d'intégrer des dispositions générales aux zones tampons;
- d'assujettir toute nouvelle construction au centre-ville aux dispositions relatives au stationnement hors-rue;
- d'intégrer une distance applicable entre toute case de stationnement et une fenêtre située au sous-sol d'une maison de chambres;
- d'augmenter la largeur maximale permise d'une entrée charretière desservant un usage du groupe « Commerce de gros non structurant »;
- d'exiger un ratio d'une case de stationnement hors-rue par logement pour toute nouvelle construction au centre-ville;
- d'exiger un ratio d'une case de stationnement hors-rue par 40 mètres carrés de superficie de plancher, pour tout usage institutionnel non mentionné spécifiquement;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation mixte 2021-M-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2022-H-24, qu'une partie du territoire actuellement incluse dans ladite zone 2022-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 2021-M-01 et qu'une partie de la zone d'utilisation résidentielle 2023-H-24 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 2019-H-01;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation industrielle 3104-I-21 fasse désormais partie de la zone d'utilisation industrielle 3099-I-21;



- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4035-H-21 fasse désormais partie de la zone d'utilisation mixte 4038-M-03;
- d'intégrer des normes de lotissement pour les bâtiments jumelés et en rangée dans la zone d'utilisation résidentielle 2231-H-01;
- d'intégrer des normes de lotissement pour les bâtiments isolés dans la zone d'utilisation résidentielle 5026-H-06;
- d'exiger qu'au moins 75 % des cases de stationnement hors-rue dans la zone d'utilisation institutionnelle 6017-P-04 soient souterraines;
- d'autoriser l'usage du groupe « Résidence I (1 logement isolé) » dans les zones d'utilisation agricole de type « A-01 », « A-02 », « A-03 », « A-06 », « A-10 », « A-11 » et « A-12 », conditionnellement au respect des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. (CP200414, art. 6)

A- Adoption du projet de règlement

B- Avis de motion

(Le territoire visé est situé en partie sur l'ensemble du territoire de la Ville et également dans le district Douville, à proximité de l'intersection Albany-Tétrault/Laurier Ouest; dans le district Saint-Sacrement, à proximité de l'intersection Bérard/Ferdinand-Daoust; dans le district Sacré-Cœur, à proximité de l'intersection Laframboise/Gauthier; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Jeanne-Daigle/Victor-Martin; dans le district La Providence, à proximité de l'intersection Lambert-Sarazin/Charles-Racicot; dans le district Cascades, dans le quadrilatère Dessaulles/Sainte-Anne/Sicotte/Hôtel-de-Ville)

14. Adoption du règlement numéro 1600-235 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues de l'École, du Moulin et Bourdages Nord, aux rues Saint-Antoine, Calixa-Lavallée et Philippe-Lord et aux terrains de stationnement du Centre aquatique Desjardins et du Centre multisports C.-A.-Gauvin
15. Adoption du règlement numéro 1600-236 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux limites de vitesse aux abords des écoles, des centres communautaires et des parcs municipaux
16. Adoption du règlement numéro 575-1 modifiant le règlement numéro 575 concernant l'adoption du programme municipal d'aide à la rénovation résidentielle – 2019-2021
17. Adoption du règlement numéro 598 autorisant divers travaux d'architectes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis pour le projet d'agrandissement et d'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale au 2175, rue Girouard Ouest, à Saint-Hyacinthe et un emprunt de 1 236 000 \$

Services juridiques

18. Lot 6 326 650 (avenue Émilien-Letarte) – Jefe Immobilier Canada inc. – Intervention de la Ville (CP160208, art. 22)
19. Lot P 1 967 785 (parc industriel Olivier-Chalifoux) – Entrepôt NC inc. – Vente par la Ville (CP200224, art. 25)



Documents déposés

20.
 - A) Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, ch. E-2.2), un avis de vacance est donné au Conseil pour le poste de conseiller du district Hertel-Notre-Dame (#11) de la Ville de Saint-Hyacinthe;
 - B) Lettre du ministère des Transports confirmant une contribution financière maximale de 280 939 \$, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, pour la réalisation de la prolongation d'un sentier polyvalent sur le territoire de la Ville;
 - C) Lettre du ministère des Transports confirmant une aide financière de 19 832 \$ en remboursement des travaux d'entretien de la signalisation aux passages à niveau pour l'année 2019;
 - D) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*)

21. Levée de la séance